

Communiqué de presse

31 mai 2018

Pour la 5^{ème} année consécutive les sociétés de capital-investissement et leurs participations sont mobilisées pour témoigner de leur engagement en matière de développement durable

France Invest, l'association des investisseurs pour la croissance, en collaboration avec Deloitte, publie son 5ème Rapport Annuel ESG – Exercice 2017, qui renseigne, chiffre et qualifie l'engagement du capital-investissement français en faveur des enjeux Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance (ESG) dans les sociétés d'investissement et dans les entreprises qu'elles accompagnent.

Olivier Millet, Président de **France Invest**, souligne : « *Pour la cinquième édition de son Rapport Annuel ESG, France Invest se félicite du record de contributeurs qui donne tout son relief et sa profondeur à ce document unique dans l'industrie du capital-investissement. 40% des sociétés de gestion membres de France Invest ont répondu à notre enquête. Cette participation doublée par rapport à la précédente édition témoigne de la mobilisation renforcée du capital-investissement français pour faire entrer l'extra-financier dans le domaine du non coté. Consciente de son rôle fédérateur, France Invest a formalisé dès 2014 dans sa Charte d'adhésion les engagements ESG pris par ses membres sociétés de gestion.* »

Candice Brenet, Présidente de la Commission ESG de **France Invest**, déclare : « *Le capital-investissement français est mobilisé depuis 10 ans sur les enjeux de développement durable et de manière de plus en plus forte aux côtés des entreprises. Cette conscience partagée de l'importance des facteurs ESG s'exprime de manière diverse dans la pratique des sociétés de gestion et de leurs participations, en fonction de leurs spécificités. Cette pluralité d'approches est la garante d'une prise en compte effective des enjeux extra financiers, dans l'intérêt des acteurs du capital-investissement et de notre écosystème. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter les résultats de notre enquête par classe d'actifs. On mesure ainsi comment les priorités et la mise en œuvre des objectifs sont intimement liés aux caractéristiques propres aux différents métiers de France Invest et des cultures d'entreprise.* »

Nicolas de Jenlis, Directeur **Deloitte** Développement Durable, ajoute : « *Le capital investissement français est en train de passer un cap majeur, il est en train de trouver son propre modèle de développement durable. Afin d'opérer une véritable transformation des modèles, il sera nécessaire de passer d'une logique de coopération entre les entreprises et leurs apporteurs de capitaux, à une logique pleinement partenariale. Pour les sociétés de gestion, cela signifie être à la fois exigeant et à la hauteur des ambitions des entreprises en matière de développement durable. Les membres de France Invest sont engagés sur cette voie dans un contexte international de mobilisation sans précédent autour de la finance durable.* »

Un renforcement de la transparence en faveur de l'extra-financier

En 2017, 122 des 308 sociétés de gestion membres de France Invest¹ ont participé à l'enquête ESG. Elles emploient plus de 3 250 personnes, gèrent 218 milliards d'euros d'actifs et accompagnent près de 5 800 entreprises. En 2017, elles ont réalisé un total de 1 500 opérations d'investissement. En complément, 1 450 entreprises qu'elles accompagnent, et qui emploient 845 000 personnes, ont également répondu au questionnaire.

¹ Nombre de membres actifs au 31/12/2017

Les principaux enseignements par segment de marché

Un quart des sociétés de gestion spécialistes des small cap (petites capitalisations) ont mis en place un reporting ESG dans les entreprises qu'elles accompagnent. Il s'agit d'un chiffre significatif compte tenu de la taille de ces sociétés de gestion qui disposent de moyens humains et financiers plus limités.

Les sociétés de gestion présentes sur le segment du mid cap qui soutient les PME françaises déjà bien implantées sur leur secteur **ont réalisé 338 due diligences ESG d'acquisition en 2017**. En croissance régulière parmi les acteurs du mid cap, les due diligences ESG favorisent la formalisation d'un plan d'action et l'implication des dirigeants sur les enjeux ESG au moment d'un nouvel investissement.

Dans le segment large cap français où les levées de fonds sont réalisées en France et à l'étranger et dont les tickets d'entrée sont élevés, la totalité des sociétés de gestion répondantes ont formalisé publiquement leur engagement ESG. Elles sont **88%** à être **impliquées dans des commissions et groupes de travail de place pour faire progresser l'intégration des enjeux ESG au sein des pratiques de la profession**.

L'engagement en faveur de l'ESG des acteurs apportant du financement sous forme de **dette**, aux opérations de capital-transmission principalement, est en croissance significative comme en témoigne les **64 questionnaires ESG adressés sur l'année par les investisseurs à ces sociétés de gestion (3,37 par société en moyenne)**. Et ceci bien que la position des acteurs de la dette privée soit singulière au sein de la gouvernance des entreprises qu'ils accompagnent.

Dans le domaine des **infrastructures**, dont la spécificité des investissements est la durée de la période de détention (environ 10-15 ans), **74%** des sociétés de gestion **suivent annuellement le taux de fréquence et de gravité des accidents de travail**. Dans ce secteur qui emploie une main d'œuvre importante d'ouvriers l'accidentologie constitue un enjeu matériel majeur qui bénéficie d'un suivi rigoureux.

Les sociétés de gestion spécialisées dans l'impact investing, caractérisé par des investissements dont l'intention est de générer un impact environnemental ou social (pauvreté, handicap, accès à l'éducation...) positif, couplé à un rendement financier, **emploient 40% de femmes**. Ce taux de féminisation, parmi les plus élevés dans les équipes d'investissement, montre que les acteurs de l'impact investing ont pour la plupart la volonté de constituer des équipes aux profils et aux parcours divers en cohérence avec leur stratégie d'investissement.

Le « Rapport annuel ESG de France Invest – Exercice 2017 » est disponible sur www.franceinvest.eu et sur www.deloitte.fr

Annexe – Charte d'engagements des investisseurs pour la croissance

L'ESG au sein de France Invest

Les sociétés de capital-investissement membres de France Invest sont engagées à faciliter la transformation durable des entreprises non cotées qu'elles accompagnent. Les actionnaires professionnels du non coté agissent en initiateurs pour favoriser et structurer les démarches des entreprises accompagnées visant à améliorer l'impact de leurs activités sur l'environnement et sur leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients). Ces initiatives sont soutenues et nourries par les investisseurs, de plus en plus attentifs à la prise en compte des enjeux ESG par les sociétés de gestion dans leurs stratégies d'investissement et au quotidien dans l'accompagnement des entreprises.

Quatre Club et Commissions de France Invest sont des lieux d'échanges et de travail sur l'ESG :

- **La Commission ESG** promeut l'intégration des enjeux extra-financiers dans les pratiques des sociétés de gestion et dans les entreprises qu'elles accompagnent.
- **Le Commission Impact** rassemble les membres qui soutiennent des projets ayant pour objectif de générer une performance à la fois financière et sociale.
- **Le Club Invest avec Elles** promeut la place et le rôle des femmes dans le capital-investissement.
- **La Commission Climat** rassemble les membres actifs dans les technologies propres et ceux qui souhaitent promouvoir les éco-industries en France et à l'étranger.



Contacts presse

France Invest - Antoinette Darpy - +33 (0)6 72 95 07 92 - a.darpy@franceinvest.eu

Deloitte - Nadia Dussol - +33 (0)1 55 61 54 34 - kdussol@deloitte.fr / Marie Goislard - +33 (0)1 55 74 52 33 – marie@rumeurpublique.fr

À propos de France Invest

France Invest regroupe la quasi-totalité des équipes de capital-investissement actives en France et compte à ce titre plus de 300 membres actifs et près de 200 membres associés. A travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place elle figure au rang des deux associations reconnues par l'AMF dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du capital-investissement. Promouvoir la place et le rôle du capital-investissement, participer activement à son développement en fédérant l'ensemble de la profession et établir les meilleures pratiques, méthodes et outils pour un exercice professionnel et responsable du métier d'actionnaire figurent parmi les priorités de France Invest. Plus d'informations : www.franceinvest.eu

À propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société de droit anglais (« *private company limited by guarantee* »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL (ou "Deloitte Global") ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus sur notre réseau global de firmes membres : www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

© 2018 Deloitte SAS, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited



CHARTRE D'ENGAGEMENTS DES INVESTISSEURS POUR LA CROISSANCE

Les membres de France Invest, professionnels qui financent en fonds propres la création, le développement et la transmission des entreprises, conscients de l'impact de leurs interventions dans le domaine économique, social et environnemental, ont adopté dès 2008 une Charte des investisseurs en capital.

L'expérience acquise et la progression des attentes de la société les conduisent aujourd'hui à faire évoluer cette Charte sous la forme de la présente Charte d'Engagements.

Ses signataires s'engagent, au-delà des règles déjà fixées dans le code de déontologie de la profession, du cadre réglementaire défini par l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que dans la limite de leur pouvoir effectif d'actionnaire et de leur responsabilité fiduciaire vis-à-vis des apporteurs de capitaux, sur les objectifs suivants :

A. Enjeux économiques

Les membres de France Invest signataires reconnaissent que leurs choix d'investissement et l'exercice de leur responsabilité d'actionnaire contribuent à façonner le tissu économique français et son développement. Aussi ils s'engagent :

1. à investir l'épargne qui leur est confiée pour financer activement, en fonction de leur spécialisation, la création, la croissance et le développement à long terme des entreprises, et plus spécifiquement des PME non cotées ;
2. à agir en partenaire attentif et actif, minoritaire ou majoritaire, d'entrepreneurs ou d'équipes pleinement responsables de la gestion de leur entreprise ;
3. à accompagner des projets de développement ambitieux par le lancement de nouvelles activités, la R&D et l'innovation, l'investissement industriel ou commercial, le développement international ou par la croissance externe ;
4. à soutenir la mise en œuvre par les entreprises des meilleures pratiques professionnelles de leur secteur dans le domaine de la gestion et de la maîtrise de leur développement ;
5. à prévoir dans les investissements majoritaires utilisant l'effet de levier, et en accord avec les entrepreneurs, une structure de financement (dettes / fonds propres) tenant compte d'aléas conjoncturels raisonnables, afin de ne pas mettre en péril l'exploitation ni priver l'entreprise de moyens d'investir pour son développement.

B. Enjeux sociaux et humains

Convaincus que la performance globale de l'entreprise passe par une gestion attentive du capital humain, les signataires s'engagent :

6. à favoriser un dialogue social constructif au sein des entreprises dans le respect des prérogatives de chacun, dirigeants et représentants des salariés ;
7. à soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois ;
8. à soutenir les efforts de formation engagés par les entreprises ;
9. à promouvoir le partage de la création de valeur en associant les salariés aux fruits de la performance de l'entreprise par les mécanismes de participation ou d'intéressement, ou par un large accès des salariés au capital ou aux plus-values éventuelles.

C. Enjeux environnementaux

Dans le respect de la compétitivité des entreprises qu'ils soutiennent, les membres de France Invest souhaitent encourager les entreprises dans lesquelles ils investissent à être exemplaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Reconnaissant que toute activité économique a un impact sur le capital naturel, les signataires s'engagent :

10. quand un risque environnemental est identifié, à demander son audit et à inciter l'entreprise à prévenir les éventuelles atteintes à l'environnement ainsi identifiées ;
11. à promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité ;
12. à orienter les stratégies de développement des entreprises à long terme pour qu'elles intègrent les enjeux de dépendance aux ressources naturelles, de consommation d'énergie et de production de déchets.

D. Enjeux de bonne gouvernance

Investissant principalement aux côtés d'entrepreneurs dans des entreprises non cotées, les membres de France Invest ont, depuis longtemps, mis en place des systèmes de gouvernance moderne qui contribuent au succès et à la pérennité des entreprises qu'ils accompagnent. Aussi, les signataires s'engagent :

13. à veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent ;
14. à agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle ;
15. à agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités ;
16. à promouvoir la transparence de leur activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant l'impact économique et social de leurs investissements.

Les signataires, conscients de ce que leur engagement en faveur des principes contenus dans la présente Charte ne peut être exprimé qu'en qualité d'actionnaire et, le cas échéant, de membres des organes sociaux des entreprises dans lesquels ils investissent, s'attacheront à la partager avec les dirigeants, co-actionnaires, représentants des salariés et salariées de ces entreprises, et à favoriser sa prise en compte par chacun d'entre eux.

Société signataire :
Nom du signataire :
Qualité du signataire :

Date :
Signature :